

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de CAMBRAI

CANTON DE CAUDRY

COMMUNE DE SAULZOIR



**Membre de la Communauté
De Communes
Du Pays Solesmois**

COMMUNE DE SAULZOIR

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

Nbre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt juin à vingt heures, le conseil municipal de Saulzoir s'est réuni en la salle du conseil et des mariages, sur la convocation qui lui a été adressée le 12 juin 2025 par le maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents (13) : Mesdames et Messieurs Gilbert GERNET, Elie MONIER, Cathy CARPENTIER, Jean-Christophe GARDIN, Michèle ROCQUET, Marie-Noëlle DETRIVIERE, Murielle GUERRA, Valérie LACROIX, Frédéric PONTOIS, Marie-Thérèse LAMOTTE, Jean-Michel DELOUVY, Carole LARGILLIER et Gérard COSSART.

Absents excusés ayant donné procuration (3) : Nadine XHAUFLAIR à Cathy CARPENTIER, Gilbert XHAUFLAIR à Gilbert GERNET, Juliette WALLERAND à Frédéric PONTOIS

Absents excusés (2) : Marie-Pierre WOZNIAK, Laurent THIEBAUT

Absents non excusés (1) : Sylvain DIVRY

Le quorum étant atteint, le conseil commence avec 16 votants dont 3 procurations

Madame Valérie LACROIX est désignée secrétaire de séance.

Délibération N°012-2025 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2025

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal ont eu connaissance du Procès-Verbal du 21 mars 2025.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de vouloir se prononcer sur sa rédaction et de bien vouloir l'approuver.

L'assemblée délibérante **ADOpte A L'UNANIMITE** le procès-verbal du 21 mars 2025

Adresse Postale : 13 Rue Victor Hugo – BP 27 – 59227 SAULZOIR

Tél : 03.27.74.00.71

E-Mail : saulzoir-mairie@wanadoo.fr

Délibération N°013-2025 : « Autorisation de donner mandat pour la transmission de données dans le cadre de la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique »

Monsieur le Maire expose :

Le marché de l'énergie est ouvert depuis quelques années déjà à la concurrence, ce qui implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Afin de soutenir ses communes membres, et plus largement des entités publiques présentes sur le territoire du Cambrésis, le SIDEC a créé un groupement de commandes permanent pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique.

Il convient de rappeler l'intérêt d'un tel groupement pour ses membres.

L'achat d'énergie est complexe notamment en ce que les prix peuvent être très variables selon les besoins des membres, le périmètre et la stratégie d'achat, le contexte climatique, sanitaire, financier et fiscal, politique et géopolitique, ou encore de stabilité de la production et du stockage d'énergie, du niveau d'indépendance énergétique. Par ailleurs, afin de bénéficier des prix les plus bas, l'acheteur doit veiller à plusieurs paramètres dont celui de la durée de validité des offres des candidats. Enfin, ces marchés d'achat de fournitures d'énergie génèrent des contentieux pouvant mettre à mal une collectivité seule.

L'achat d'énergie demande bien souvent l'intervention d'un cabinet d'expert analysant les éléments qui viennent d'être cités pour définir une ou plusieurs stratégies d'achat et, rédiger les documents de consultation des entreprises selon la stratégie choisie. Cette mission est très onéreuse pour une collectivité seule (Pour information, les prix oscillent entre 25 et 40 k€ selon le niveau de prestation intellectuelle attendu).

Pour toutes ces raisons, mais surtout pour tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Cambrésis et bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés, le SIDEC propose la convention cadre reprise en annexe. La convention liste les adhérents actuels. Lorsque la liste des adhérents au groupement d'achat évolue, le syndicat notifie cette nouvelle liste aux membres.

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

Vu les directives européennes n°2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur, respectivement de l'électricité et du gaz naturel,

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat qui l'autorisent à créer des groupements de commandes pour lesquels il est coordonnateur pour des achats se rattachant à son objet,

Vu la délibération du Comité syndical du 2021_C39 du 14/12/2021 autorisant la constitution du groupement d'achat, et donnant délégation à Monsieur le Président pour signer la convention, à demander mandat aux membres pour collecter auprès des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat ; Vu les délégations du Comité syndical au Président pour la commande publique liée à cet achat groupé,

Vu la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique ci-jointe en annexe, et la liste de ses membres, signée le 01 mars 2022,

Considérant que, conformément à l'article 5 de la convention cadre susvisée l'adhèrent au groupement d'achat s'engage à autoriser le coordonnateur à solliciter, en son nom et directement auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison, et à communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins quantitatifs selon la procédure fixée par le coordonnateur,

Considérant la demande du SIDEC de donner mandat au Président du Syndicat et à l'AEC, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour collecter les informations utiles à la détermination des besoins du groupement de commandes,

Monsieur le Maire propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à donner mandat au Président du SIDEC en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière énergétique, pour collecter auprès des fournisseurs et des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations détaillées relatives aux points de livraison intégrés au groupement d'achat, ainsi qu'à l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné par le coordonnateur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération N°014-2025 : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur John PERCEVAUX, 9 rue Mirabeau à SAULZOIR, propriétaire des parcelles A1823 et A3081 sollicite l'achat de la parcelle communale cadastrée A3088, jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette vente serait judicieuse pour les deux parties concernées.

En effet, la commune ne peut aucunement exploiter cette bande de terre d'une contenance de 90ca tandis que Monsieur PERCEVAUX souhaite l'intégrer à sa propriété.

L'assemblée délibérante fixe le prix de vente à 50€ le mètre carré.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la vente du terrain précité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT SUR LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire effectue un point sur la maison médicale : le permis de construire a été déposé le 14 avril 2025.

Un avis favorable en date du 20 mai 2025 – concernant l'accessibilité – a été émis par la DDTM. Les études « amiante », « plomb » et « sol » ont été réalisées et sont en attente de validation.

Madame Carole LARGILLIER expose l'idée d'insister sur le fait que notre périmètre est considéré comme un désert médical, ceci en vue d'accélérer l'obtention du permis de construire.

Madame Murielle GUERRA souhaite savoir si les associations bénéficiant de ce bâtiment communal, dévolu au futur cabinet médical, ont été avisés qu'ils devront quitter les lieux.
Monsieur le Maire l'informe qu'il les a personnellement informées.

Délibération N°015-2025 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la DM N°1

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération N°016-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du club couture/tricot de Saulzoir, sollicitant une subvention exceptionnelle de 300€ en vue de la réouverture de la section couture.
Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir octroyer cette subvention.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOpte A L'UNANIMITE

Après avoir épousé l'ordre du jour, place aux informations communales.

- 1/ L'entreprise EITF a entamé le changement de l'éclairage actuel au profit des LED.
- 2/ La salle communale de Sommaing faisant l'objet de travaux, le club de danse de Vendegies souhaite utiliser la salle communale pour leurs répétitions. Autorisation lui est accordée.
- 3/ Les élèves de l'école Pasteur ont confectionnés des panneaux qui seront implantés sur le site éolien salicétain.
L'inauguration se déroulera en compagnie de la société WPD, jeudi 3 juillet 2025 dès 13h30.
- 4/ Les bancs de la rue Jules Ferry vont être réinstallés sous peu
- 5/ Des composteurs communautaires ont été installés, l'un face à l'école de musique, le second face au cimetière. 2 autres seront implantés à l'école et à la cantine.
- 6/ L'APEI a fleuri la cour de l'école ainsi que la périscolaire.
La fête de l'école se déroulera samedi 28 juin 2025. Comme de tradition, les élèves quittant l'école pour le collège se verront remettre une calculatrice offerte par la municipalité.
Il est rappelé à l'assemblée que nous perdons une classe.
- 7/ Suite à la fermeture d'une classe, un réaménagement de celles-ci est prévu pour la rentrée de septembre 2025. Ce réaménagement permettra un éventuel déménagement de la périscolaire.
- 8/ Frédéric PONTOIS précise qu'il a été abordé en vue d'une exposition de peintures. Celle-ci s'effectuerait à la bibliothèque.
Murielle GUERRA, membre d'une équipe de loisirs créatifs, évoque alors la possibilité de créer une association au sein de la bibliothèque.

9/ Monsieur Elie MONIER clôture le débat en remerciant Monsieur Bruno DETRIVIERE ainsi que les bénévoles qui ont participé au montage du podium dans la cour de l'école.

La séance est levée à 21h05.

Valérie LACROIX
Secrétaire



Gilbert GERNET
Maire



